



Gemeng Käerjeng
Séance du conseil communal
du 2 mars 2022

Rapport sommaire de la séance du conseil communal du mercredi, 2 mars 2022.

Présents : Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Frank Pirrotte et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten, Danielle Schmit, Joseph Hames, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Mireille Duprel, Jean-Marie Bruch, Anne Kihn, Monique Thiry-De Bernardi et Patrick Ciuca, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal ff.

Excusés : Nico Funck, conseiller

Début de la séance à 8h15.

Séance publique

Bourgmestre Michel Wolter prie le conseil communal d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une résolution concernant l'attaque de la Fédération de Russie contre les villes et le territoire ukrainien le 24 février 2022. Le point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents.

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre Wolter invite cordialement les conseillers communaux au « Festival du feu », qui aura lieu à Fingig le week-end prochain dans le cadre de la Capitale européenne de la culture Esch2022.

La deuxième manifestation organisée par la commune de Käerjeng dans le cadre d'Esch2022, sous la devise « Au goût du terroir », a été reportée à fin septembre pour des raisons d'organisation.

Pour suivre l'exemple d'autres communes, la commune de Käerjeng offrira à ses citoyens la possibilité de parrainer un espace vert. Les détails ont été publiés dans le « Magazine ».

Le plan financier pluriannuel a été remis conseillers. Celui-ci contient les recettes et les dépenses pour les années 2022 à 2025, selon l'état actuel des connaissances des différents services administratifs.

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

Les conseillers disposent également d'une liste des changements de personnel intervenus au cours des six derniers mois. Le bourgmestre Wolter souligne que la Commune occupe actuellement trois apprentis.

14. Résolution relative aux attaques de la Fédération de Russie contre les villes et le territoire ukrainien du 24 février 2022.

Au nom du conseil communal, le bourgmestre condamne dans les termes les plus fermes l'attaque de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et appelle à l'arrêt immédiat des hostilités. La commune de Käerjeng se montre solidaire avec la population ukrainienne et se déclare disposée à accueillir des réfugiés d'Ukraine dans la limite de ses possibilités. Le gouvernement est également appelé à continuer le soutien aux communes dans l'accueil des réfugiés.

Les conseillers Yves Cruchten et Anne Kihn se rallient au bourgmestre au nom de leurs partis respectifs.

Le conseil communal décide de faire un don de 10 000 € au fonds de solidarité de Caritas Luxembourg, pour venir en aide au peuple ukrainien.

2. Aménagement communal et environnement

2.1. Convention de coopération entre l'Administration de l'Environnement et la commune de Käerjeng

L'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill présente la nouvelle application « Mäin Offall, méng Resources », destinée à aider les citoyens au quotidien en ce qui concerne l'élimination et le recyclage de leurs déchets.

2.2. Proposition de classement comme monument national de l'immeuble sis à 275, avenue de Luxembourg à Bascharage – Avis

Approbation unanime.

2.3. Lotissement de parcelles sises à Hautcharage, 31, cité Bommelscheuer (section BD de Bommelscheuer - Numéros cadastraux 44/934, 44/933 et 44/725)

Le lotissement prévoit la construction de trois maisons unifamiliales.

Approbation unanime.

- 2.4. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 1, rue Jean-Pierre Thiry (section BB de Hautcharage - Numéro cadastral 108/2585)

La maison à l'angle de la rue Jean-Pierre Thiry et de la rue du Dix Septembre sera démolie pour faire place à la construction de trois maisons unifamiliales.

Approbation unanime.

- 2.5. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 14A, rue de Schouweiler (section BB de Hautcharage - Numéro cadastral 694/3053)

La propriété sera divisée en deux parcelles pour permettre la construction de deux maisons multifamiliales, chacune avec trois unités résidentielles.

Approbation unanime.

- 2.6. Lotissement de deux parcelles sises à Clemency, 10, rue de Bascharage (section CA de Clemency - Numéros cadastraux 235/3830 et 235/3828)

Après que la maison ait déjà été démolie, la propriété peut être divisée de manière à ce que deux maisons jumelées puissent être construites et qu'il y ait un accès au terrain situé à l'arrière.

Approbation unanime.

- 2.7. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 165-169, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage - Numéros cadastraux 389/8392, 389/8389, 389/8390, 391/8393 et 389/8391)

Après la démolition des bâtiments existants, trois maisons multifamiliales, chacune avec quatre unités résidentielles, seront construites en plus d'une maison unifamiliale.

Approbation unanime.

- 2.8. Lotissement de deux parcelles sises à Clemency, 51, rue de la Chapelle (section CB des Moulins - Numéros cadastraux 759/2176 et 759/2800)

Le lotissement prévoit le déplacement des limites de propriété entre voisins.

Approbation unanime.

2.9. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 175, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage - Numéros cadastraux 389/5884 et 389/5885)

La partie arrière de la parcelle sera séparée, tandis que deux immeubles d'appartements, chacun avec quatre unités résidentielles, seront construits à la place du bâtiment actuel.

Approbation unanime.

2.10. Remembrement de parcelles sises à Bascharage, 69, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage - Numéros cadastraux 997/4030 et 997/4031)

Deux parcelles voisines doivent être remembrées de manière à permettre la construction d'un immeuble d'appartements avec huit logements et un local commercial.

Approbation unanime.

2.11. Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng - Modification ponctuelle « Bëschfest » à Bommelscheuer – Approbation

Approbation unanime.

2.12. Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « PAP QE-PUB-BA » à Bascharage – Approbation

Approbation unanime.

2.13. Dénomination de l'impasse adjacente à la rue de Bascharage à Clemency en « Burewiss »

Les anciens numéros de maison 25, 27 et 29 de la « rue de Bascharage » à Clemency porteront désormais les numéros de maison 1, 3 et 5 de la « rue Burewiss ».

Approbation unanime.

3. Projets et devis

3.1. Budget extraordinaire 4/624/221313/21002 - Réaménagement de la rue de l'École à Clemency - Approbation du projet avec devis

La « rue de l'Ecol » à Clemency est en cours de rénovation complète pour un devis de 2.065.000 €. Le projet prévoit également le renouvellement des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité. Les travaux devraient s'étendre de l'automne 2022 au printemps 2024.

Approbation unanime.

4. Finances communales

4.1. Convention relative à la participation financière de l'État aux frais de construction d'un hall polyvalent à Clemency

Approbation unanime.

4.2. Budget ordinaire et extraordinaire – Exercice 2021 - Titres de recettes – Approbation

Approbation unanime.

5. Règlementation communale

5.1. Règlement sur la cité jardinière

Le règlement fixe les règles selon lesquelles les citoyens intéressés peuvent louer une parcelle de jardin.

Approbation unanime.

5.2. Règlement sur les cours des écoles, les aires de jeux et les terrains multisports

Le règlement fixe les conditions d'utilisation des cours d'école, des terrains de jeux et des installations multisports.

Approbation unanime.

5.3. Règlement relatif aux subventions accordées dans le cadre du pacte climat à l'achat d'un vélo avec ou sans assistance électrique

La subvention pour l'achat d'un vélo sera prolongée de trois ans. De plus, les vélos sans assistance électrique seront également subventionnés à l'avenir.

Approbation unanime.

5.4. Taxes et redevances relatives à l'eau destinée à la consommation humaine – Articles budgétaires sous 2/630/702300/ et 706021/ – Modification.

Les taxes et redevances pour l'approvisionnement en eau potable seront modifiées à compter du 1^{er} juin 2022.

Approbation par 9 voix pour (CSV, déi gréng) et 5 voix contre (LSAP).

5.5. Taxes et redevances d'assainissement des eaux usées – Articles budgétaires sous 2/520/706023/ – Modification

Les taxes et redevances d'assainissement seront modifiées à partir du 1^{er} juin 2022.

Approbation par 9 voix pour (CSV, déi gréng) et 5 voix contre (LSAP).

6. Patrimoine communal

6.1. Contrat de bail – Location d'un terrain communal à Bacharage au lieu-dit « rue du Stade »

La Commune loue un terrain de 0,10 are au propriétaire de la maison numéro 12 moyennant un loyer annuel de 1,50 € afin qu'il puisse installer une façade isolante sur sa maison.

Approbation unanime.

6.2. Acte notarié – Acquisition de l'ancienne ferme à Fingig sise au 34, rue Centrale

La Commune acquiert la ferme familiale Thorn pour 1 425 000 €.

Approbation unanime.

6.3. Acte notarié – Acquisition d'un terrain à Bascharage sis au lieu-dit « rue Pierre Schutz »

Pour 950 000 €, la Commune acquiert une parcelle qui servira de voie d'accès pour un futur lotissement.

Approbation unanime.

6.4. Acte notarié – Cession gratuite d'une parcelle de trottoir à Linger, rue de la Libération

La société MAVE Immo S.à r.l. cède 0,15 are à la Commune afin que ce morceau puisse être intégré au réseau routier public.

Approbation unanime.

6.5. Acte notarié – Cession gratuite d'une parcelle de trottoir à Clemency, rue de l'École

Le couple Mancini-Uva cède 0,04 are à la Commune. Cette parcelle fait partie du trottoir public.

Approbation unanime.

7. Personnel communal

7.1. Approbation du protocole d'accord en vue du renouvellement de la convention collective de travail des communes du Sud

Le protocole d'accord, qui court du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, a été signé le 2 décembre 2021.

Approbation unanime.

8. Règlements de la circulation

8.1. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

Approbation unanime.

8.2. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège de bourgmestre et échevins – Confirmation

Approbation unanime.

9. Vie associative

9.1. Gaart an Heem Kéinzig-Féngig – Prise de connaissance des statuts

10. Questions et réponses

Séance à huis clos

11. Enseignement

11.1. Enseignement fondamental – Admission différée d'un enfant au cycle 1.1

12. Affaires juridiques

12.1. Convention transactionnelle extrajudiciaire.

13. Personnel communal

- 13.1. Démission volontaire d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
- 13.2. Nomination définitive d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- 13.3. Promotion d'un fonctionnaire du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique
- 13.4. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement A1, sous-groupe administratif.
- 13.5. École de musique – Confirmation du classement d'un chargé de cours, au grade E3ter

À l'issue de la séance, le conseiller Jean-Marie Bruch (CSV) a annoncé sa démission du conseil communal. Monsieur Bruch revient sur 22 années au cours desquelles il a représenté les intérêts des citoyens de sa Commune. De 1999 à 2005, il était échevin à Bascharage, où il a joué un rôle décisif dans l'aménagement du territoire communal. Il remercie les citoyens pour la confiance qu'ils lui ont témoignée au fil des années et souhaite à présent donner à un jeune élu local l'opportunité de se familiariser avec les dossiers du conseil communal avant l'année électorale 2023.

Fin de la séance : 11h25.